

Les parlementaires n'ont plus la main

Le fonds de développement pour la vie associative (FDVA), qui existait déjà auparavant, s'est substitué à la réserve parlementaire pour les associations en quête de subventions. Une enveloppe de 161 000 euros pour les associations jurassiennes, avec des financements compris entre 1000 et 10 000 euros par projet, sera distribuée d'après la Préfecture du Jura. La subvention ne peut dépasser 80 % du coût de l'action subventionnée.

Le Préfet a réuni une première commission le 16 juillet dernier afin de définir trois axes de sélection pour les projets associatifs : les petites associations, le secteur rural et les quartiers prioritaires de la ville. Les associations ont jusqu'au 15 septembre pour déposer un dossier en Préfecture. Pour l'heure, treize dossiers seulement ont été reçus. La prochaine réunion, en présence de trois représentants de l'association des maires du Jura (AMJ) et d'associations, se tiendra le 8 octobre.

« C'est un dossier très complexe à monter, une

véritable usine à gaz, je ne suis pas sûr que les petites associations aient le temps et les ressources nécessaires pour faire cette demande », estime Marie-Christine Dalloz qui craint que les grosses associations ne raflent la plupart des subventions. « Franchement quand on lit le dossier on se dit que seuls des technocrates ayant fait l'ENA (École nationale d'administration) ont pu produire ça ».

Un système opaque

Sylvie Vermeillet, sénatrice, a été élue alors que la réserve parlementaire n'avait plus d'existence officielle, elle continue pourtant de recevoir de nombreuses demandes chaque semaine. « Le message n'est pas passé, personne n'est au courant », martelle-t-elle.

La sénatrice a bondi de sa chaise en apprenant la mise en place du nouveau processus : « Je ne comprends pas que les parlementaires soient totalement écartés. On est exclu du système ! On ne tient pas

compte des connaissances des élus qui sont sur le terrain, qui connaissent les projets des communes et les associations ».

Un avis largement partagé par Jean-Marie Sermier député Les Républicains (LR) de la 3^e circonscription, « On a donné à des fonctionnaires des prérogatives à la place des élus de terrain, ce n'est pas raisonnable, c'est opaque, on ne sait rien ».

De son côté, Danielle Brulebois, députée La République en Marche (LREM) de la 1^{ère} circonscription, voit les choses sous un autre angle : « Le député ne décide plus seul dans son coin, c'est une commission présidée par le Préfet, c'est beaucoup plus transparent ».

L'avenir des petits projets des collectivités

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat aux communes depuis plusieurs années, « la réserve parlementaire faisait du bien », selon la sénatrice qui voit ici « un facteur

de plus qui explique déjà le possible manque de candidats aux élections municipales de 2020 ».

Bernard Mamet, maire des Rousses et président de l'association des maires du Jura (AMJ), remarque en premier lieu « la fin du lien entre les parlementaires et leur territoire ». Pour l' élu local, il s'agit aujourd'hui « d'espérer que l'augmentation de l'enveloppe de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera transférée aux petits projets autrefois financés par la réserve. Le plus important c'est que les projets continuent à voir le jour, peu importe le système », explique-t-il. La DETR pour le département du Jura d'environ 11,6 millions d'euros en 2017 a été réévaluée à environ 12,7 millions d'euros, soit une augmentation de près de 1,2 million d'euros. Le président de l'AMJ craint cependant que l'ensemble des crédits de la réserve parlementaire ne soit « qu'en partie compensé ».

En chiffres

161 000 Le montant total en euros du Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) pour le département.

10 000 La somme maximale en euros allouée à un projet associatif au titre du FDVA.

13 Le nombre de dossiers d'associations pour le FDVA reçu par la Préfecture. Date limite de dépôt des dossiers le 15 septembre.

1,2 L'augmentation en millions d'euros de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) du Jura pour l'année 2018.

Par jus de pomme de Franche-Comté Belle Victoria

ACHETE POMMES
de Franche-Comté
toutes variétés

Fabrication de votre jus avec vos pommes

Cidrerie
La Ferme de Robinet
L'Etoile - 03 84 24 89 39